



© Nantes Métropole

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Loire Aval, Nantes Métropole souhaite réduire la vulnérabilité aux inondations des bâtiments existants.

À ce titre, elle a mandaté un bureau d'études spécialisé, Mayane, pour réaliser des diagnostics de vulnérabilité des logements et des entreprises situés en zone inondable, et, le cas échéant, mettre en place des solutions adaptées. Les travaux préconisés dans le cadre de ce dispositif peuvent être subventionnés par l'État.

LE DIAGNOSTIC EN BREF

Une fois inscrit au dispositif, le bureau d'études Mayane, mandaté par Nantes Métropole, prend rendez-vous avec vous.

Intervention d'une durée maximum de 2 h

- Visite du bien et recueil d'informations (sur les inondations passées, la structure du bâtiment, etc.)
- Passage du géomètre

Remise du rapport personnalisé

Envoi du rapport par courrier et présentation détaillée des mesures éventuelles lors d'un entretien téléphonique.

Et la suite ?


Si le diagnostic révèle la nécessité de travaux, le dispositif vous accompagne pour effectuer votre demande de subvention et leur mise en œuvre.

Conception et création graphique © MAYANE - 12.2019

Pour s'inscrire et pour toute information sur le dispositif :

 inondation@nantesmetropole.fr

 07 67 08 28 12

 [metropole.nantes.fr/
adaptation-inondation](http://metropole.nantes.fr/adaptation-inondation)



Nantes
Métropole

MON BIEN EST-IL

PRÉPARÉ À LA

PROCHAINE INONDATION ?

Pour le savoir, je réalise
un **diagnostic gratuit**





POURQUOI FAIRE UN DIAGNOSTIC ?

- Évaluer l'exposition de votre bien au risque inondation
- Mettre en place des solutions adaptées pour le protéger
- Bénéficier d'une subvention pour la réalisation des travaux préconisés jusqu'à 80 % des montants engagés pour les logements et 20% pour les entreprises
- Connaître les bons comportements en cas d'inondation

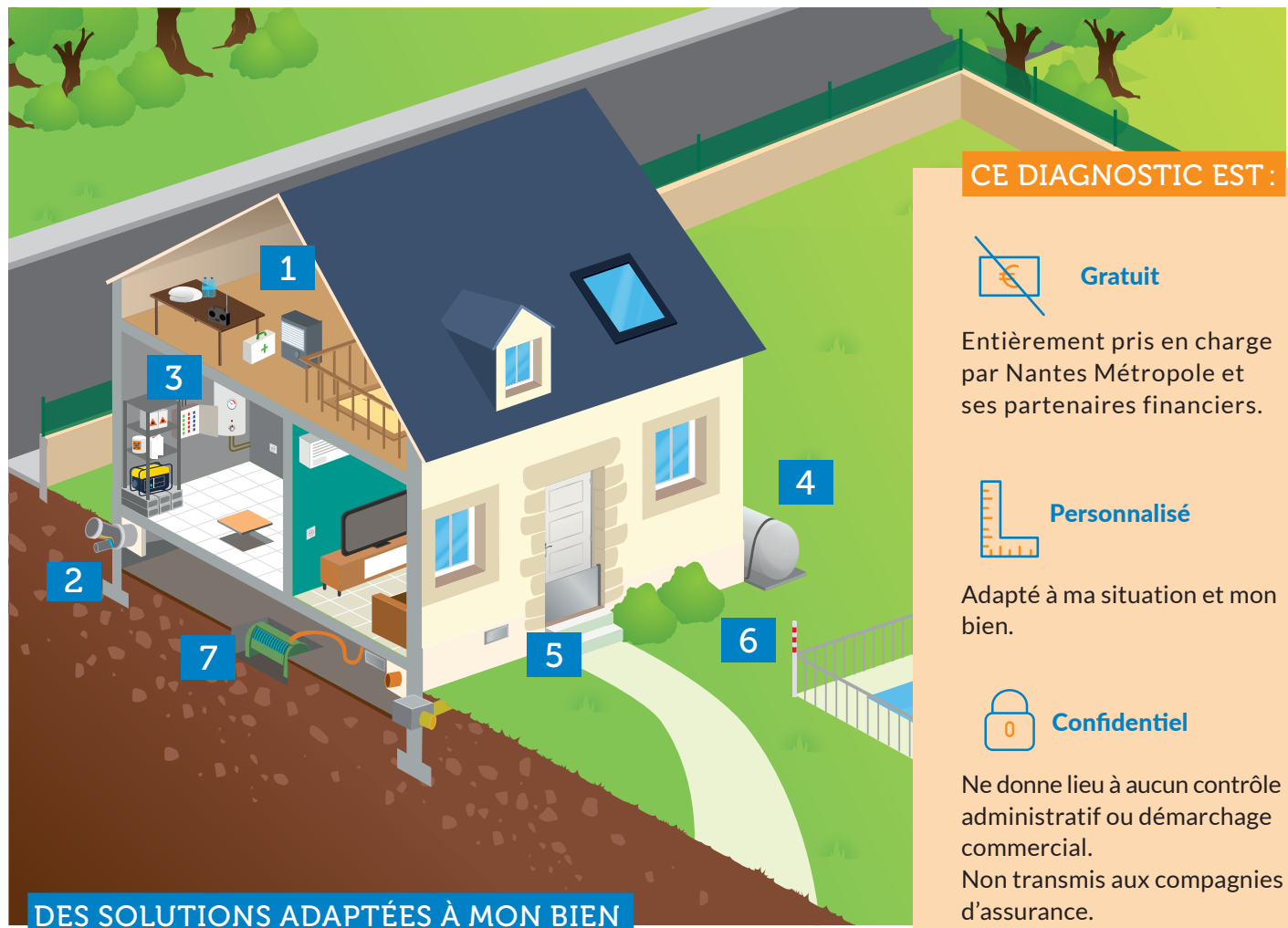


QUI EST ÉLIGIBLE ?

Tous les logements et toutes les entreprises de moins de 20 salariés situés en zone inondable, dans l'une des 24 communes de Nantes Métropole :

- | | |
|-------------------------|------------------------------|
| • Basse-Goulaine | • Nantes |
| • Bouaye | • Orvault |
| • Bouguenais | • Rezé |
| • Brains | • Saint-Aignan de Grand Lieu |
| • Carquefou | • Saint-Herblain |
| • Couëron | • Saint-Jean-de-Boiseau |
| • Indre | • Saint-Léger-les-Vignes |
| • La Chapelle-sur-Erdre | • Sainte-Luce-sur-Loire |
| • La Montagne | • Saint-Sébastien-sur-Loire |
| • Le Pellerin | • Sautron |
| • Les Sorinières | • Thouaré-sur-Loire |
| • Mauves-sur-Loire | • Vertou |

NB : Si vous êtes locataire, le diagnostic est réalisé avec l'accord du propriétaire.



CE DIAGNOSTIC EST :



Gratuit

Entièrement pris en charge par Nantes Métropole et ses partenaires financiers.



Personnalisé

Adapté à ma situation et mon bien.



Confidentiel

Ne donne lieu à aucun contrôle administratif ou démarchage commercial.
Non transmis aux compagnies d'assurance.

DES SOLUTIONS ADAPTÉES À MON BIEN

Suite au diagnostic, des mesures adaptées à votre bien sont préconisées.

Quelques exemples :

- 1 Aménager une zone refuge** (surface hors d'eau accessible par l'intérieur du bien avec un accès au toit, balcon ou terrasse)
- 2 Disposer de clapets anti-retour** sur le réseau d'évacuation des eaux usées
- 3 Mettre hors d'eau les installations électriques et les installations de chauffage**

- 4 Arrimer les objets flottants** (caravanes, cuves...)
- 5 Installer des batardeaux et occluser les aérations**
- 6 Matérialiser les piscines enterrées**
- 7 S'équiper d'une pompe de cave**